



Règlement du 6eme Festival de Théâtre Amateur du Bessin Bayeux / 30 avril – 5 mai 2015

Objet du festival

Article 1

Le Festival de Théâtre Amateur du Bessin s'adresse à toutes les formations amateurs qui s'expriment à l'aide du théâtre, quelle que soit la nature des représentations et qui pratiquent volontairement le théâtre à titre de loisir.

Article 2

Le Festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur. Il est également un lieu de rencontres privilégiées entre amateurs, et avec des professionnels. La qualité des représentations, le choix des pièces et une certaine prise de risques sont les conditions primordiales de la sélection des formations.

Article 3

Les troupes qui souhaitent participer au Festival doivent transmettre un dossier de candidature avant le 31 octobre 2014, délai de rigueur, auprès l'ATB :

Atelier Théâtre de Bayeux 11, Place aux Pommes 14400-BAYEUX Tel : 02 31 92 16 12

Email : ateliertheatredebayeux@orange.fr / Blog: festitheabayeux.canalblog.com

Article 4

Le dossier de candidature doit nécessairement comporter :

- Le texte complet de l'œuvre jouée -5 photographies numériques du spectacle, différentes et de bonne qualité
- 1 DVD de la captation d'une représentation
- les fiches de présentation et formulaires d'inscription remplis (à télécharger sur le site ou bien à demander au bureau de l'ATB)

Le dossier sera conservé par l'organisateur.

Article 5

Une pré-sélection sera réalisée par un jury composé de professionnels et d'amateurs. La sélection finale sera établie par le Comité d'organisation du Festival.

Article 6

Trois catégories :

- Théâtre adultes et tous publics : 1h30 (maximum impératif)
- Théâtre pour scolaires: 1h maximum
- Théâtre "de poche" et "performances" : entre 15 et 30 min

La contrainte de la durée des spectacles est due à des raisons techniques d'emploi de salles. Les critères de notation se fondent sur l'intérêt thématique de la pièce, l'interprétation, la mise en scène...

Article 7

Les résultats de la sélection seront rendus publics à partir du 15 décembre 2014. Ils seront notifiés par courrier électronique et dans les meilleurs délais aux candidats retenus.

Article 8

La liste des résultats de la sélection comprend :

- La liste des troupes appelées à participer
- Une liste complémentaire en vue d'assurer le remplacement des troupes admises et qui ne pourraient pas, pour des

raisons de force majeure, participer au Festival.

L'ordre et le lieu des représentations sont fixés par le Comité d'organisation du Festival.

Article 9

Dès réception de la notification, chaque troupe doit impérativement retourner au secrétariat, par voie postale, une lettre de son engagement définitif. Le défaut de réponse, dans un délai de 15 jours après la date d'envoi de la notification, est assimilé à un refus définitif de participer au Festival. Dès lors, la première formation inscrite sur la liste complémentaire est invitée. Il en est ainsi jusqu'à l'épuisement de la liste complémentaire.

Chaque troupe retenue devra également transmettre 3 affiches format A3. Les organisateurs assurent la diffusion du programme détaillé, toute communication complémentaire liée à un spectacle particulier doit être assurée par la troupe concernée avec ses propres supports de communication.

Déroulement du festival

Article 10

Le Festival aura lieu à BAYEUX :

- Halle aux Grains, Auditorium, en alternance dans les deux salles
- Salle Toulouse-Lautrec pour tout ce qui concerne l'accueil, les animations off, les expositions, les repas et les points- presse, pour le théâtre de poche, les ateliers et les master-class.
- d'autres salles de Bayeux éventuellement

Dispositions générales

Article 11

Les organisateurs ne peuvent fournir aucun décor ni accessoire. Chaque compagnie devra donc prendre ses dispositions en conséquence.

Article 12

Chaque troupe aura 3h pour se préparer dans sa salle. Un inventaire du matériel souhaité figure au dossier de candidature et sera pris en compte dans la mesure des possibilités. Les troupes s'engagent à utiliser uniquement le matériel technique (éclairage et son) mis à leur disposition (sous la responsabilité du régisseur du festival).

Déroulement des réunions techniques

Article 13

Le Festival met à disposition des troupes sélectionnées, les équipements précisés dans le dossier de candidature, tel que défini à l'article 12. Les techniciens ou régisseurs de chaque troupe doivent prendre possession du plateau dès la fin de la représentation précédente pour les réglages lumière. La répartition du parc des projecteurs est alors effectuée par le régisseur du Festival. Le nombre de projecteurs et de circuits de jeux d'orgues est le même pour toutes les troupes. Il est rappelé que le démontage des décors doit être fait dès la fin du spectacle par chacune des troupes.

Conditions d'hébergement et d'accueil

Un dossier dans lequel sont exposés les différents lieux d'hébergement à Bayeux et aux alentours, est transmis aux troupes participant au Festival, une fois la sélection effectuée. Le Festival prend en charge l'hébergement des troupes participantes pour 2 nuits (10 personnes par troupe maximum). Il assure également 2 petits-déjeuners et 2 repas.

Formulaire d'inscription à la sélection

TROUPE THEATRE AMATEUR

Formulaire d'inscription à la sélection

6ème FESTIVAL DE THEATRE AMATEUR DU BESSIN du 30 avril au 5 mai 2015 BAYEUX

- Nom de la troupe..... -
- Email..... Téléphone..... -Adresse du
siège de l' Association.....
- -Origine et
présentation de la troupe (année de création, atelier dépendant d'une autre structure, metteur en scène
professionnel ou amateur...)
-
-
- Composition de la troupe pour la pièce proposée (nombre de comédiens et de techniciens, metteur en
scène...)
-
- Responsable de la troupe.....
- Adresse.....
- Téléphone..... Portable.....
- Email.....
- Titre de la pièce.....
- Auteur..... Durée.....
- Nom du metteur en scène.....
- Genre.....
- Résumé de la pièce.....
-
-
-
- La pièce a-t'elle été jouée, où et quand ?
-
- Dates et lieux des prochaines représentations.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Formulaire d'inscription à la sélection

FESTIVAL DE THEATRE AMATEUR DU BESSIN du 30 avril au 5 mai 2015 BAYEUX

DECORS	
Descriptif	
Dimension	
Temps de montage	
ACCESSOIRES	
ECLAIRAGE	
SON	